

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maïka Bélisle

<https://www.cadre21.org/membres/eb5db4c5e804500c5cc5eb92>

Date d'obtention : 2022-06-03 19:21:45

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape constitue à discuter avec la personne qui a fait un signalement. Par la suite, il faut parler avec la victime. (Rassurer et soutenir) Ensuite, il est important d'évaluer l'incident en ciblant des questions sans jugements tout en remplissant la grille d'évaluation de l'incident. Afin de vérifier les informations obtenues, nous devons demander à la victime si d'autres personnes auraient pu être témoins de la situation. Si c'est le cas, nous devons leur parler (seul à seul) afin d'avoir leur version des faits, tout en leur demandant de ne pas en discuter avec d'autres élèves.

À cette étape, si nous considérons que l'acte est malveillant, il est important de contacter le service de police. Il n'est donc pas permis de remplir la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. Si nous avons un doute que l'instigateur possède du contenu à caractère sexuel sur son cellulaire, il est important de le confisqué et de la remettre à la police.

Si nous n'estimons pas qu'il s'agit d'actes malveillants, nous devons parler au jeune instigateur afin d'avoir sa version des faits. Par la suite, nous devons tout de même contacter avec un policier éducateur.

Contactez les parents des élèves concernés.

S'assurer qu'un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse à été effectué.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

-Il est important de prendre en considération la version des faits de chaque élève concernés avant de poursuivre ou cesser une la méthode d'intervention SEXTO. Il est également important que les élèves concernés se sentent rassurés et qu'aucun jugement ne soit porté de la part de l'intervenant scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate dans la méthode Sexto est de vérifier les informations auprès des témoins, car la victime pourrait interpréter cela comme de la méfiance envers ses propos, qui pourrait déjà occasionner plusieurs conséquences physiques, psychologiques, sociales et financières.